



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR  
du 23 novembre 2016**

*(Réunion à laquelle étaient également conviés les membres de la CCATM)*

<b>Présents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 membres de la CLDR/34 ;</li> <li>• 8 membres de la CCATM ;</li> <li>• Jean-Claude Deville, Echevin de l'Urbanisme ;</li> <li>• Catherine Navet, Service urbanisme</li> </ul>	<b>Absents/excusés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 membres CLDR ;</li> <li>• 2 membres effectifs CCATM</li> <li>• 5 membres suppléants CCATM</li> </ul>
--	---

**Membres CLDR**

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY		X	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET	X		Etienne	DEFRESNE		X		
Julien	ROSIÈRE		X	Jean	QUEVRIN				X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN				X
Catherine	VANDE WALLE-FOSSION		X	Patrick	EVARD	X			

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL		X	Jean-François	PINGET				X
Philippe	BASIAUX	X		Christine	BOMBARDA		X		
Eric	DARAS	X							
				Chantal	RESIMONT	X			
Sébastien	BODART	X		Benoît	LENOBLE		X		
Jean-Marie	FLAMEY	X		Philippe	DEPPE				
Marie-France	LIBOIS		X	Daniel	ELIAS		X		
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT		X	Cédric	COMPERE	X			
Chantal	LAVERDISSE		X	Thierry	LESSIRE		X		
Laurence	DAFFE	X							
				Francine	MARLAIR	X			
Daniel	BOUSSIFET		X						

Anne	VANDENABEELE	X			Bruno	SCHIMP			X
Patricia	CARLY	X			Edith	GODEFROID		X	

## **MEMBRES CCATM**

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bernard	Le Hardÿ de Beaulieu	X							

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Christine	BADOR	X		Laurent	GERMAIN			membre CLDR	
Thierry	LANNOY	membre CLDR		Bertrand	CUSTINNE			membre CLDR	
Patrick	EVRARD	membre CLDR		Marc	DEWEZ				X

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Christian	THERASSE		X	Laurentino	VELOSO-COUTO	X			
Jean-Louis	HERBIET	X							
Dany	DE PREST	X							
Eric	DERIDDER	X		Pierre	DEMAZY				X
Thierry	LESSIRE	membre CLDR		Dominique	BUFFET				X
Hervé	ROLAIN	X		Benoît	CHARLOT				X
José	DELIEUX							X	
Alain	KRAFT			X	Giani	PANELLA		X	
Géraud	FRANCOIS	X							

### **1. Pré-diagnostic du PCM**

Le but de la réunion est de compléter et d'ajouter un maximum de commentaires au pré-diagnostic réalisé par le service urbanisme et l'échevin de la mobilité.

Bien que reprenant les mêmes données et thématiques que le Quicksan présenté en juin 2016, le pré-diagnostic se présente sous une forme différente et comprend 3 tableaux :

- Tableau 1 : identification des problèmes
- Tableau 2 : Potentialités identifiées – projets ciblés
- Tableau 3 : Etudes/données existantes.

Le Président propose de parcourir ces tableaux ligne par ligne en donnant la possibilité à chacun d'émettre des commentaires sur l'objet décrit dans chacune d'elles.

Un temps de parole pour les sujets éventuellement oubliés sera ensuite laissé.

Les tableaux complétés seront transmis au comité de pilotage constitué des acteurs communaux mais également de membres extérieurs actifs en termes de mobilité (SPW, Zone de Police, Pompiers, Atingo (anciennement GAMAH), ...). Ce comité se réunira le 13 décembre 2016.

### **TABLEAU 1- Identification des problèmes**

**L'objectif de ce tableau est de lister les problèmes existants**

#### ➤ **Thématique « Réseau mode doux/infrastructure »**

##### ○ Insécurité des piétons dans ou en périphérie de villages :

- Bauche-Purnode – sentier le long du Bocq : en sus de la réfection il faut mettre en évidence le fait que ce sentier est privé et qu'il faut finaliser la procédure pour le rendre public.
- Godinne - rue du Pont : ce point est à reprendre dans le prochain PCM car le problème n'est pas résolu.
- Spontin – rue des Rivières : ce point est inscrit bien que cela ne soit pas vraiment un problème de mobilité et que le projet sera sans doute réalisé avant l'approbation du PCM.
- Spontin-liaison Quesval/centre : à reprendre comme objectif dans le nouveau PCM.

- Durnal – rues de Mianoye et Bonny-d’Au-Ban :  
Remarques par rapport aux aménagements réalisés :  
- les chicanes sont peu efficaces : exemple à ne pas répéter ;  
- l’aménagement réalisé pour les cyclistes est inefficace et inutilisable ;  
- la signalisation réfléchissante doit être présente des deux côtés du dispositif ;  
- le stationnement des véhicules sur le cheminement doux reste problématique.

De manière générale, les aménagements de ce type ne sont pas suffisants pour assurer la sécurité des piétons. Il faut en plus que la police joue son rôle pour faire respecter les différents espaces.

- Purnode – rue de la Brasserie et Grand’Place : nécessité d’évaluer la gestion du charroi lourd dans le village. Le passage des camions dans un espace partagé et dans la rue Pont-de Bayenne posent en effet question.
- Autres localisations à ajouter dans cette thématique (il s’agit de zones « dangereuses » pour lesquelles une étude doit être réalisée pour juger de la pertinence et de la faisabilité d’aménagements spécifiques aux piétons) :
  - 1) Yvoir - Sur-les-Roches : partie montante qui démarre au carrefour avec la rue d’Evrehailles ;
  - 2) Yvoir - rues du Blacet et du Redeau ;
  - 3) Durnal - rue du Try-d’Andoy, entre le cimetière et la crèche ;
  - 4) Durnal – rue de Spontin, notamment à hauteur du carrefour en fin de rue : il n’y a aucune visibilité et les automobilistes « mordent » systématiquement sur le trottoir qui est très étroit ;
  - 5) Godinne - rue de Mont : même si elle reprise dans la thématique « Réseau routier », il conviendrait de la renseigner également dans « Réseau mode doux/infrastructure » car rien n’est prévu pour la circulation des piétons.
- Liaisons douces à ajouter :
  - 1) Liaison Yvoir-Evrehailles depuis la rue du Buc jusqu’au centre d’Yvoir ;
  - 2) Spontin : passage des « P’tits Cortils » reliant la rue des Carrières (Garage Matagne) à la rue du Bouchat : réfection des escaliers et éclairage à prévoir ;
  - 3) Spontin : liaison rue des Prés-rue des Rivières via Pont sur le Bocq.
- Zones dangereuses à sécuriser en dehors du plan de mobilité :
  - 1) Evrehailles - sortie du Boulevard des Combattants vers la rue du Sto (endroit étroit et sinueux) : un miroir pourrait être posé.
  - 2) Evrehailles- chemin de Poilvache : entretien de la voirie et placement d’un point lumineux prévus en 2017.
- Absence de pistes cyclables :
  - Godinne-halage :  
- il y a peut-être moyen de trouver un parcours moins long que le chemin de halage, le plus rapide étant la sécurisation de la route régionale.  
- ajouter le tronçon : Ets Deblire – Ecole communale de Godinne.

#### ➤ **Thématique « Réseau routier/infrastructures »**

- Insécurité des connexions des routes de villages avec les voiries régionales
  - Spontin – chaussée de Dinant (N937) : ajouter le carrefour de la rue du Bouchat (le miroir est inefficace en raison des parasols placés sur la terrasse du restaurant « Le Cheval Blanc »).
- Insécurité des carrefours routes régionales
  - Durnal – carrefour entre la N944 et le N937 : signalisation à revoir.
- Insécurité de certains carrefours de villages
  - Durnal – ajouter le carrefour des rues de Spontin et aux Bacs.
  - Mont : correction à apporter : carrefour des rues du Centre et de la **rue des Sources** (en lieu et place de la rue Sous-le-Bois).
- Vitesse excessive des véhicules aux entrées de village
  - Portes de Village : au niveau de la colonne « traitement nécessaire » : il faut insister davantage sur la pression à mettre sur le SPW pour la réalisation d’aménagements sur les voiries régionales.
- Vitesse excessive des véhicules dans les villages
  - Durnal : ajouter la rue de Spontin et la rue du Try-d’Andoy.
  - Godinne – rue Grande : envisager la pose d’un radar permanent.
  - Godinne – rue du Collège : vu le faible charroi, le rétrécissement ne sert à rien.
  - Mont – rue du Calvaire et rue des Sources : vérifier la mise en place de la zone 30.
  - Spontin – chaussée de Dinant : N937 : toute la traversée de Spontin est concernée, plus particulièrement la partie à proximité du « Comptoir de Famille ».
- Problème de circulation lié au tracé de la voirie
  - Yvoir-Evrehailles – rue de la Gayolle :  
- nécessité de sécuriser et d’entretenir les accotements + placer des potelets réfléchissants dans les virages ;  
- les GPS renforcent effectivement le problème de circulation dans cette rue mais également ailleurs puisque les parcours conseillés sont inadaptés et traversent parfois des portions de voirie dont le statut public est contesté (cf Cour de Fumy).
- Trafic excessif dans certaines rues secondaires de villages
  - Ajouter : Spontin - rue Ry-d’Août.
  - Houx- rue du Clos-des Manoyes: revérifier l’opportunité de la mise en impasse de la rue.

- **Thématique « Transport en commun »**
  - Fréquence insuffisante de navettes entre gare et lieu de travail
    - Liaison gare de Lustin-CHU Mont-Godinne : la navette a été supprimée le week-end mais des bus supplémentaires ont été mise en place.
  - Insécurité au droit des passages à niveau
    - Godinne – rue Eugène Ysaye : des travaux de rénovation viennent d’être réalisés récemment sur ce passage à niveau, ce qui est en contradiction avec l’intention de le fermer.
  - Information insuffisante aux voyageurs
    - Correction à apporter : Gare d’Yvoir et de Godinne en lieu et place de Gare de Lustin-CHU Mont-Godinne.
    - La fermeture de la gare de Dinant est annoncée.
    - Autre point d’attention à noter en dehors du PCM : l’automate de la gare d’Yvoir est mal orienté et la lecture de l’écran est difficile par temps ensoleillé (pare-soleil à prévoir).
  - Fréquence des transports en commun (TEC) - Accessibilité des villages en transport en commun insuffisante
    - Yvoir, Durnal, Evrehailles, Purnode, Dorinne, Spontin – lignes 128 & 129 : horaires inadaptés même si un effort a été consenti au niveau du dédoublement des bus le matin à l’heure de pointe.
    - Réseau de transport en commun de proximité : partenariat intercommunal à étudier.
- **Thématique « Stationnement »**
  - Insuffisance de places de parking
    - Yvoir-centre :
      - les parkings disponibles sont peu ou pas signalés ;
      - le problème du stationnement sur l’esplanade de l’hôtel de ville doit être évoqué.
- **Thématique « Mobilité de transit »**
  - Nuisances liées au trafic de transit dans les villages
    - Ajouter Durnal comme voie d’accès à l’hôpital de Mont pour la circulation venant du Sud.
    - Inscrire le Chemin de Niersant dans cette rubrique : la signalisation « circulation locale » n’est pas respectée, la vitesse y est excessive et certains aménagements de ralentissement prévus dans le cadre du nouveau lotissement n’ont pas été réalisés.
- **Thématique « Offre de transport alternatif »**
  - Autres moyens de transport
    - Une initiative serait mise en place par le CHU
    - Titres-services de l’ALE

#### Commentaires généraux à propos du futur PCM

Anne VANDENABEELE souhaiterait que la volonté de promouvoir le mode de déplacement doux soit une ligne de force du futur PCM. Prévoir des aménagements pour régler des problèmes de mobilité ou de stationnement c’est bien mais il y a moyen de prévoir d’autres mesures en amont pour éviter ces problèmes, notamment la sensibilisation des citoyens à d’autres modes de déplacement que la voiture.

Pour Sébastien BODART, en milieu rural, un Plan Intercommunal de Mobilité apparaît plus légitime qu’un Plan Communal : la mobilité ne s’arrête en effet pas aux limites communales. C’est particulièrement vrai en ce qui concerne les transports en commun.

#### **TABLEAU 2- Potentialité identifiées – projets ciblés**

- **Aménagement paysagé de places et rues de village**
  - Routes et places endommagées par le trafic
    - Les travaux de réfection du « S » de Dorinne (N937) depuis le carrefour Saint-Donat jusqu’à la partie déjà refaite à l’entrée de Spontin sont programmés en 2017
    - A ajouter :
      - N 944 entre Durnal et Spontin (s’il reste du budget après les travaux du « S » de Dorinne, il sera consacré à la réfection de la N 944) ;
      - Chansin à Dorinne ;
      - rue de Mianoye à Durnal.
- **Développement communautaire et sportif**
  - ☞ Les mouvements de jeunesse doivent apparaître dans cette thématique
    - Agrandissement, rénovation ou création d’infrastructures sportives
      - Il est important de connaître l’axe de développement choisi avant de réfléchir plus loin en termes de mobilité.
    - Sites sportifs existants
      - A ajouter :
        - Yvoir – ballodrome ;
        - Godinne - école de vol libre « Fou d’L » : parapentes ;
        - Durnal - rochers pour l’escalade à Chansin ;
        - Spontin - rochers pour l’escalade dans la carrière de la Rochette.
      - La pratique de la chasse étant fort développée il ya lieu de la prendre en compte dans cette rubrique.

- Liste des plaines de jeux existantes
  - A ajouter :
    - Yvoir, plaine du Launois (rue des vergers) ;
    - Evrehailles, rue du Sto (salle La Victorieuse) ;
    - Evrehailles, à côté de l'espace multisports.
- Autres salles publiques existantes
  - Le château de Spontin devrait plutôt être inscrit dans le développement touristique.
  - La salle privée à Durnal s'appelle la Ferme Delvosal et a une capacité de 50 places.
  - La liste des hébergements pour camps d'été doit être intégrée à cette rubrique.
  - Quid des salles de réceptions prévues dans la ferme de Tricointe ?
- **Développement territorial et urbanistique**
  - Planification structurelle
    - Révision du plan de secteur par les Carrières de Haut-le-Wastia : il est nécessaire de négocier une intervention des carrières pour régler les problèmes de mobilité.
    - A ajouter :
      - RUE du Chenois ;
      - PCA du Launois.
  - Emergence de plusieurs lotissements
    - Correction à apporter :
      - Houx, ~~Bois de Devant Houx~~ Fonds-des-Rivaux (projet de 25 habitations appartements).
    - Remarque générale : il faut privilégier le développement des logements dans des zones équipées, à proximité des services et des transports en commun et éviter de construire de nouveaux lotissements dans des villages où la voiture est indispensable.
  - Division de plus en plus fréquentes de maisons unifamiliales ou immeubles en plusieurs logements

Une des conséquences de ces divisions est la présence de poubelles sur les trottoirs (à noter dans la partie 1 comme problème rencontré par les piétons).
- **Développement économique**
  - Développement des entreprises locales :
    - Ets Pâquet à Dorinne : un déménagement devrait avoir lieu prochainement vers Achêne.
    - A ajouter :
      - Carrières Marbres et Pierres d'Yvoir ;
      - Vivaqua à Spontin ;
      - Quai de chargement de Fidevoye à Yvoir ;
      - Quai de chargement « Michaux » à Anhée.
    - Les Carrières du Bocq (anciennement « Carrières des Nutons ») exploitent deux sites :
      - la carrière du Trou des Chats à Dorinne
      - la carrière de Chansin à Durnal.
- **Développement touristique**
  - Gestion des flux vers les sites touristiques
    - A ajouter :
      - Ile d'Yvoir ;
      - Rocks'n Rivers à Purnode ;
      - ViciGAL ;
      - Moulin de Spontin.
- **Développement éducatif et culturel**
  - Gestion des flux vers les sites scolaires
    - Des solutions alternatives à la voiture individuelle existent et sont envisageables : le pédibus, le ramassage scolaire communal, le covoiturage, ...
    - A ajouter :
      - Ecole Steiner à Mont, rue du Fraîchaux.
- **Autres projets de mobilité :**
  - Liaisons douces
    - A ajouter :
      - Liaison douce Bauche-Purnode (vallée du Bocq)
      - Liaison douce Evrehailles-Yvoir (rue du Buc → centre d'Yvoir)
      - Réfection du Pont de Rouillon : réservation d'une des deux voies douces aux vélos.
  - Parkings/covoiturage
    - A ajouter :
      - Yvoir, rue du Maka (extension du parking existant envisagé dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine du quartier).

**TABLEAU 3-Etudes et données existantes.**

Ce tableau reprenant la liste des documents de référence existant en termes de mobilité, il ne suscite aucun commentaire particulier.

**2. Approbation du PV de la réunion du 27 juin 2016**

Le PV de la réunion du 27 juin 2016 est approuvé.

**3. Approbation du PV de la réunion du 28 septembre 2016**

Le PV de la réunion du 28 septembre 2016 est approuvé moyennant la rectification de la date en début de document (28 septembre 2018 !).